

Arts, lettres, langues mention langues littératures et civilisations étrangères, spécialité anglais-chinois

RNCP9160 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	LICENCE — Licence
Code(s) NSF	136
Code(s) ROME	K2106, E1108, K1601, G1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I

<http://www.univ-provence.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes :

1-Médiation linguistique et culturelle

2-Documentation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences associées sont : (les n° renvoient aux n° des activités ci-dessus)

Interagir avec des interlocuteurs anglais et chinois

Traduire des textes de nature variée de l'anglais au français, du français à l'anglais et du chinois au français

Analyser les spécificités des cultures anglophone et asiatique du XXème siècle à partir de documents textuels ou iconographiques

Mener une discussion en anglais sur un sujet déterminé

Collecter des informations et documents utiles à la réalisation d'un projet

Synthétiser l'information sous un angle particulier (économique, culturel, géopolitique...)

Rédiger en chinois des textes généraux ou techniques sur des sujets abstraits ou concrets

Rédiger en anglais

L'ensemble des activités s'appuie sur la base commune des capacités et connaissances attestées suivantes :

Connaître la grammaire, la phonétique et la phonologie de la langue anglaise

Connaître la langue chinoise

Connaître la culture chinoise et celles des civilisations voisines (XXème siècle)

Connaître les cultures anglophones dans le monde (XXème siècle)

Maîtriser les conventions de rédaction d'articles

Faire preuve de créativité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités

- Concours de la fonction publique et de l'enseignement
- Métiers de la médiation culturelle internationale
- Métiers de la diplomatie culturelle
- Métiers du livre, de la traduction (écoles de traduction et d'interprétariat, pour lesquelles deux langues étrangères sont requises à un niveau élevé)
- Emplois dans le tourisme, le commerce international

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Enseignant (après poursuite d'étude en Master)

Traducteur/ correcteur/ interprète

Secrétariat bilingue / trilingue

Agent de valorisation du patrimoine

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 2 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 908 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (22 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) U0X81 — Interprètes · tension 2/5 (Faible) U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 481
Jugés difficiles à recruter	29 %
Emplois saisonniers	58 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme U0X81 — Interprètes U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation W0X80 — Professeurs des écoles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) :
100% d'enseignants du cursus

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Non

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants, professionnels, président de la commission pédagogique et directeur de la formation continue.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-provence.fr/dema>

<http://www.univ-provence.fr/gsite/document.php?project=dept-asiatique>

<http://www.univ-provence.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9160/>